



**syndicat autonome des enseignants neuchâtelois**  
membre du SER (syndicat des enseignant-es romand-es, de l'Intersyndicale  
des Enseignants BEJUNE & de la FPS (formation professionnelle suisse)  
Pierre-Alain Porret, président  
Rue du Castel 21 – 2024 St-Aubin  
pierre-alain.porret@saen.ch

Cernier, le 2 novembre 2022

## **SAEN - Déclaration d'intentions 2022 - 2026**

*Note : Les différents points de cette déclaration ne sont numérotés que pour en faciliter la lecture. Il n'y a donc pas de hiérarchie et chacun revêt son importance propre.*

- 01.** En tant que syndicat d'enseignant-es, et selon ses statuts, le SAEN se fixe comme priorité la défense des intérêts de l'ensemble de ses membres, que ce soit dans leurs conditions de travail, leur rémunération financière ou la prise en compte de leurs opinions dans les questions qui concernent leur activité professionnelle.
- 02.** Le SAEN est très attentif à l'évolution de la santé générale des enseignant-es et veille à ce que les employeurs (état et communes) préservent le bien-être de leur-es employé-es. Il travaille pour que l'épuisement des enseignant-es soit reconnu comme maladie professionnelle.
- 03.** Le comité du SAEN se tient à la disposition individuelle des membres du SAEN. Ceux-ci peuvent y trouver une écoute, des informations, des conseils ou un soutien lors d'entretiens avec leurs autorités scolaires. En cas de besoin, le recours à la protection juridique peut être activé.
- 04.** Pour atteindre ses objectifs, le SAEN s'efforce de garder un dialogue constructif avec les autorités cantonales et communales, avec les directions des écoles, avec les syndicats et organisations partenaires, ainsi qu'avec les associations de parents d'élèves et les partis politiques.
- 05.** Le SAEN accorde une grande importance aux relations avec le SEffB et le SEJ, au sein de l'Intersyndicale BEJUNE (IE). Malgré les difficultés dues aux législations cantonales, il continue de militer pour une harmonisation des statuts des enseignant-es des trois cantons. Grâce à l'IE, il est en contact avec le rectorat de la HEP-BEJUNE, veille à la qualité de la formation des futur-es enseignant-es, et dispense son soutien aux formateurs-trices de la HEP ainsi qu'aux étudiant-es qui en auraient besoin.
- 06.** La mise en place d'une école romande harmonisée reste une visée très importante pour le SAEN. Dans ce but, il participe activement aux activités et rencontres du SER, de ses diverses commissions et groupes de travail.
- 07.** Le SAEN a participé à la rédaction du PER (Plan d'Etudes Romand). Il restera attentif aux révisions qui y seront apportées et à son application dans notre canton. La création de moyens d'enseignement romands se poursuit. Le SAEN envoie des délégué-es dans les divers groupes de rédaction et les soutient dans leur travail.
- 08.** Le SAEN s'engage avec le SER pour une formation initiale de qualité pour tous-tes les enseignant-es. Il demande aux autorités cantonales de mettre plus de moyens à disposition pour que la formation continue se déroule dans de bonnes conditions. En particulier, il exige que les formations prioritaires soient organisées au moins à 50 % sur temps d'école, et que les enseignant-es soient libéré-es et remplacé-es à ces moments-là.

**09.** Le SAEN a participé à l'évaluation des fonctions enseignantes. Il demande que, sur cette base, la valeur du travail fourni soit mieux reconnue par les autorités, et que les rémunérations soient revalorisées, en particulier dans les cycles 1 et 2, afin que le pouvoir d'achat des enseignant-es cesse de diminuer. Il n'acceptera pas que certains salaires soient diminués au profit d'autres catégories d'enseignant-es.

**10.** Le SAEN suit attentivement les réformes de l'école neuchâteloise. Il demande que le travail supplémentaire engendré par ces changements reste supportable pour chacun-e. Au cycle 3, il s'assure que des moyens suffisants soient mis à disposition de l'école pour que les élèves en difficulté soient rapidement signalés, quelle que soit la branche concernée, afin que des mesures de soutien et d'accompagnement soient mises en place et que les enseignant-es puissent travailler dans de bonnes conditions.

**11.** Pour le SAEN, l'évaluation par compétences et connaissances est une bonne chose. Ainsi, il reste convaincu que celle-ci doit être au service des apprentissages de l'élève. Il demande qu'à l'école obligatoire, la progression individuelle et personnalisée de chaque élève soit la priorité de toute démarche. Les outils de transmission (codes, notes...) doivent être adaptés et au service d'une orientation optimale des élèves.

**12.** Le SAEN, dans le contexte actuel d'organisation régionale de l'école neuchâteloise, cherche, dans tous les domaines, à préserver une égalité des chances pour chaque élève, que ce soit au niveau de l'équipement des écoles, de l'organisation des classes ou des pratiques pédagogiques. Le SAEN sera particulièrement attentif à cette question en matière de prise en compte de la numérisation de la société.

**13.** Le SAEN constate que les classes de l'école actuelle accueillent des enfants présentant des profils toujours plus différents (enfants migrants, BÉP, HP, TSA, TDAH...). Il demande aux autorités de mettre suffisamment de moyens humains et financiers à la disposition de l'école pour accomplir au mieux sa mission d'inclusion, en particulier aux cycles 1 et 2.

**14.** Le SAEN demande que l'orthographe française soit désormais enseignée selon une application complète des directives de la réforme édictée en 1990 déjà.

**15.** Le SAEN soutient la réflexion engagée à propos des devoirs à domicile. Il rappelle que ceux-ci doivent servir prioritairement à permettre l'acquisition progressive d'une certaine autonomie dans les apprentissages. Il appuie une vision respectueuse des besoins des élèves, de leurs familles et des objectifs de l'école.

**16.** Le SAEN observe une accélération de l'évolution de la société, induisant une adaptation rapide et forcée de l'école. Il reste très attentif à ce que le rythme des changements soit supportable par les enseignant-es du terrain, et lutte avec détermination contre toute réforme «au rabais», dans laquelle le temps et les moyens nécessaires ne seraient préalablement pas accordés par les autorités compétentes.

*Ce texte a été soumis à l'Assemblée des Délégué-es du SAEN le 20 septembre à Gorgier, puis à l'Assemblée Générale lors de la Journée Syndicale du 2 novembre 2022, qui l'a adopté par vote.*



Pierre-Alain Porret  
SAEN - président